



# Conseil communal de Genolier

## Rapport de la Commission des bâtiments

---

Objet : **Préavis n° 38/2024**

concernant une demande de crédit de **CHF 317'000.- TTC** destiné à l'investissement dans une installation photovoltaïque intégrée sur bâtiment « Source Vive » route de la Gare 10.

Date séance : 6 février

Présents : André Darmon et la commission des bâtiments au complet

---

Le préavis N°38/2023 a été transmis une première fois le 15 mai 2023 au conseil communal pour le remplacement de 8 panneaux thermiques défectueux (coût de remplacement d'environ 30'000.-). Une étude a été faite auprès d'EasySun (bureau d'étude et conseil spécialisé en photovoltaïque) afin de profiter de ces travaux pour installer des panneaux photovoltaïques sur l'ensemble du pan Sud-Est (considéré comme excellent au niveau de l'exposition) de la toiture. Le préavis du 15 mai 2023 proposait la couverture d'un pan (Sud-Est) avec des tuiles solaires (Solaris Super Classic) pour un montant TTC : 237'320.-. Celui-ci prévoyait le démontage de la tuile existante (tuile d'une dizaine d'année). La municipalité avait retiré le préavis lors de la séance du 7 juin 2023.

Le préavis N°38/2023 a été transmis une deuxième fois le 3 novembre 2023 au conseil communal. Une nouvelle étude d'EasySun a été réalisée pour la pose de tuile solaire (Solaris Power Terracotta) sur l'ensemble de la toiture : le pan Sud-Est ainsi que le pan Nord-Ouest (considéré comme moyen au niveau de l'exposition) pour un montant total TTC : 317'000.-. Celui-ci prévoyait le démontage de la tuile existante (tuile d'une dizaine d'année). Celui-ci a été retiré de l'ordre du jour de la séance du 7 décembre 2023 après discussions et demandes - remarques avec la commission des bâtiments.

Le préavis N°38/2024 tel que présenté au conseil communal du 7 mars n'a pas changé par rapport à celui du 3 novembre 2023.

De ce fait, la commission des bâtiments souhaite que la municipalité fasse un comparatif par un bureau d'étude et conseil spécialisés des options suivantes :

- Une étude avec panneaux solaires rajoutés sur le pan le plus productif
- Une étude avec panneaux solaires rajoutés sur les 2 pans
- Une étude avec des tuiles solaires sur le pan le plus productif
- Une étude avec des tuiles solaires sur 2 pans

\*(ne pas oublier les crochets ou barre à neige, jamais pris en compte dans les calculs et devis).

Président : Carine Maeder  
Ch. de Bellevue 5  
1272 Genolier  
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen  
Ch. de Gossan 3  
1272 Genolier  
078 605 72 55

Courriel :  
ccommunal@bluewin.ch



# Conseil communal de Genolier

## Rapport de la Commission des bâtiments

Ceci afin que l'on puisse se prononcer sur ce préavis. Il est vrai que la commission des bâtiments souhaite réagir au plus vite sur cette toiture au vu des panneaux thermiques défectueux et est en accord avec la pose de tuiles ou panneaux photovoltaïques.

Cependant, la commission des bâtiments se questionne sur la proposition la plus appropriée :

- Doit-on privilégier l'esthétique avec des tuiles solaires au détriment des panneaux photovoltaïques ?
- Doit-on privilégier la production (panneaux photovoltaïques) au dépend de l'esthétisme (tuiles solaires) ?
- Doit-on privilégier le rendement (temps de retour sur investissement) ?

Nous pourrions répondre à ces questions seulement avec les rapport fournis par le bureau d'étude et conseil spécialisés.

Actuellement, avec les informations fournies par la municipalité, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur ce préavis.

**Au vu de ce qui précède, la Commission des bâtiments propose au conseil le renvoi de ce dossier à la Municipalité pour étude plus approfondie.**

Chloé Barthélemy    Mathieu Bondallaz    Piero Fonzo    Christophe Pidoux    David Vez  
(rapporteur)

Président : Carine Maeder  
Ch. de Bellevue 5  
1272 Genolier  
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen  
Ch. de Gossan 3  
1272 Genolier  
078 605 72 55

Courriel :  
ccommunal@bluewin.ch